

<p>Date de convocation :</p> <p>16/01/2024</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--	--

Le vingt-deux janvier deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (20).

Excusés : Fanny MOURIER (pouvoir à Nelly BEAULAIGUE), Thierry SABOT (pouvoir à Jean Paul GRANGE) (2).

Absent : Dimitri CLOT (1).

Madame Pascale MERLE a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Vidéoprotection – demande de subvention à l'Etat

DCM 20240122-3

Monsieur Le Maire rappelle les délibérations DCM20230727-11 du 27 juillet 2023 et DCM20231218-1 du 18 décembre 2023 sollicitant une aide de l'Etat au titre de la DETR ou du FIPD (= Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

Il informe que le projet a été modifié afin que 5 sites de la commune soient sous vidéoprotection :

- Le carrefour de Berthollet avec 2 caméras
- Route de la Gare avec 3 caméras
- Route de Montfaucon avec 2 caméras
- Le parvis de la Mairie avec 1 caméra
- Le parvis de l'église et du cinéma avec 1 caméra

Il est donc nécessaire de déposer un nouveau dossier de demande de subvention avec le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

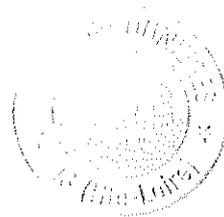
AR Préfecture
043-214300873-20240122-DCM20240122_3-DE
Reçu le 08/02/2024

DEPENSES en HT		RECETTES	
Etude et travaux préalables	250.00 €	Etat (70 %)	42 475.65 €
Vidéoprotection des sites	27 790.00 €	Région (10 %)	6 067.95 €
Relais radio	13 900.00 €	Autofinancement (20 %)	12 135.90 €
Serveur d'enregistrement et d'exploitation vidéo	9 690.00 €		
Caméras avec analyse vidéo et classification	3 900.00 €		
Raccordement électrique	1 290.00 €		
Autres prestations	970.00 €		
Imprévus	2 889.50 €		
TOTAL	60 679.50 €	TOTAL	60 679.50 €

Le Conseil Municipal, à la majorité moins deux voix contre (Emeline MOUNIER et Isabelle MEYNET) :

- autorise l'implantation des caméras comme précisé ci-dessus ;
- approuve le nouveau projet présenté et son plan de financement estimé à 60 679.50 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Le Maire,
Pierre DURIEUX

La Secrétaire de séance,
Pascale MERLE

AR Prefecture

043-214300873-20240122-DCM20240122_3-DE
Reçu le 08/02/2024